



Monsieur le Directeur général,

Les négociations salariales pour l'année 2022 se sont terminées sur un constat d'échec. Un procès-verbal de désaccord a été soumis aux partenaires sociaux qu'ils ont unanimement refusé de signer, défendant qu'une solution de compromis devait être trouvée entre vos propositions et celle de l'intersyndicale inter-groupe, constituée sur une proposition de hausse salariale pour tous.

Vous avez cependant décidé d'appliquer une mesure unilatérale d'augmentation de 1,2% des salaires pour les salariés ayant un salaire annuel inférieur à 35 000 euros pour AG2R et 38 000 euros pour LA MONDIALE.

L'ensemble des organisations syndicales du groupe AG2R LA MONDIALE ne peut pas se satisfaire de cette situation.

En effet, votre mesure ne concerne qu'un tiers de vos collaborateurs.

D'autre part, nous constatons que l'inflation a atteint 5,2% sur un an en mai et que les prévisions de hausse sont inquiétantes pour le pouvoir d'achat des salariés.

C'est pourquoi l'ensemble des organisations syndicales vous remercie de planifier d'ores et déjà pour la rentrée de septembre de nouvelles réunions de négociation sur le sujet des augmentations collectives.

Dans l'attente de votre réponse,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pour les représentants des organisations syndicales :

CFDT AG2R Frédéric Labaeye  
CFDT LA MONDIALE Olivier Brioul  
CGT AG2R Gregory Marmet  
CGT LA MONDIALE Benjamin Legrand  
CFE CGC AG2R Michel Alesso  
CFE CGC LA MONDIALE Cyril Franches  
FO AG2R El Hadi Ramache  
FO LA MONDIALE Karine Prevost  
UNSA Laurent Ruiz  
SUD Solidaires Cédric Richard